

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement :	
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,00 %
Frais de sortie	Aucuns
Il s'agit du montant maximum qui peut être prélevé de votre apport avant qu'il soit investi et/ou avant que le produit de votre investissement soit payé.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année :	
Frais courants	2,53 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances :	
Commission de surperformance	Aucune

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les coûts de commercialisation et de distribution des parts peuvent être payés depuis les dépenses de gestion de l'investissement et de cette façon sont prélevées de manière indirecte depuis le Compartiment.

Les coûts d'entrée et de sortie sont présentés comme les dépenses maximum qui peuvent être prélevées à l'investisseur. Les investisseurs peuvent obtenir les frais effectivement appliqués de leur conseiller financier personnel ou distributeur.

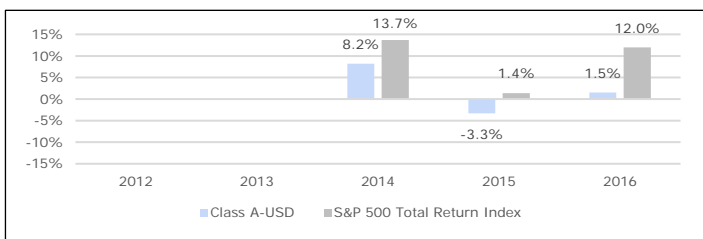
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les chiffres peuvent varier d'année en année. Ils n'incluent pas :

- Les frais de fonctionnement (lorsque applicable)
- Les frais de transaction de portefeuille, dans le cas d'un coût d'entrée/de sortie payé par le Compartiment lors de l'achat ou de la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les coûts, veuillez consulter la section relative aux coûts du Prospectus du Compartiment, disponible sur www.LIS-AIFM.lu.

RESULTATS PASSÉS



- La Catégorie d'actions a été lancée en 2013.
- Le Compartiment a été lancé en 2013.
- Le graphique des résultats passés ci-contre ne constitue pas une indication fiable des résultats futurs.
- Les résultats annuels sont calculés après déduction des coûts prélevés par le Compartiment.
- Devise : USD.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Dépositaire** : VP Bank (Luxembourg) SA.
 - **Autres informations** : Des informations relatives à la SICAV Beaugard Capital multi-compartiments, ses compartiments et catégories d'actions disponibles, le prospectus intégral ainsi que les derniers rapports annuels et semi-annuels, peuvent être obtenus gratuitement, en Angleterre depuis la Société de Gestion du Compartiment, l'Administrateur Central, la Banque de Dépôt, les distributeurs du Compartiment ou en ligne sur www.LIS-AIFM.lu. D'autres documents sont aussi disponibles.
 - **Politique de rémunération** : Pour plus de détails sur la politique de rémunération en vigueur, veuillez consulter le site www.LIS-AIFM.lu. Entre autre, la politique de rémunération décrit le mode de calcul de la rémunération et des avantages et l'identité des personnes responsables d'accorder la rémunération et les avantages. Une version papier de la politique de rémunération sera fournie gratuitement sur demande écrite.
 - **Prix de la publication** : La devise de la Catégorie d'actions est le franc suisse, le prix des actions est publié chaque jour ouvrable et est disponible en ligne sur www.bloomberg.com.
 - **Période initiale de souscription**: Du 25 juin 2014 au 2 juillet 2014.
 - **Législation fiscale** : Le Compartiment est sujet aux Lois et règlements fiscaux du Luxembourg. En fonction du pays de résidence de l'investisseur, cela peut avoir un impact sur le statut fiscal de celui-ci. Pour plus de détails, l'investisseur peut consulter un conseiller fiscal.
 - **Déclaration de responsabilité** : Luxembourg Investment Solutions S.A. peut être tenu responsable exclusif sur le fondement de toute déclaration contenue dans ce document et qui serait trompeuse, inexacte ou en contradiction avec les parties concernées du prospectus du Compartiment.
 - **Conversion de parts/d'actions** : Les investisseurs peuvent demander la conversion de toutes leurs parts en parts de la même catégorie d'un autre compartiment ou en parts de catégorie différente du même compartiment, dans la mesure où les conditions pour accéder à la Catégorie de parts concernée sont remplies. Pour plus d'informations sur la procédure de conversion de parts et les charges de substitutions applicables, les investisseurs doivent se rapporter au prospectus (section «12. Conversions» et celle consacrée au Compartiment en particulier).
- Ce fonds est agréé par Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Luxembourg Investment Solutions S.A. est agréée par Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Ces informations clés pour l'investisseur sont mises à jour au **17 février 2017**.

Informations supplémentaires pour la Suisse

Le prospectus pour la Suisse, les Informations Clés pour l'Investisseur, les statuts, les rapports semestriel et annuel en français et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds: Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, web : www.carnegie-fund-services.ch. Le service de paiement en Suisse est Credit Suisse AG, Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com.